

Service Police Municipale
Réf agent RH

**OBJET : ARRETE PERMANENT PORTANT ABROGATION D'UN ARRETE
METTANT EN SENS UNIQUE LA RUE DE CASSINI.**

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-18, L.2213-1 et L.2213-4,
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration articles L.243-1 à L.243-2,
Vu l'arrêté N°1990/80 du 5 Octobre 1990,
Vu l'arrêté N° 2025/24 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,
Considérant qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté du maire N°1990/80 mettant en sens unique la rue Cassini entre l'allée de Corneilles et la rue du Grand Prieur de 7H à 9H devenu sans objet.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté N°1990/80 du 5 Octobre 1990 est abrogé.

ARTICLE 2 : Cette mesure entrera en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et le retrait de la signalisation correspondante.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 16 avril 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le 25 Avril 2025